



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2021DC0071

### OBJET : IAE - CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION/CONVENTION SPECTACLES FIN D'ANNÉE 2021-PIERROT & CIE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que le projet éducatif prévoit un spectacle de fin d'année pour les enfants de l'EAJE l'Île Aux Enfants.

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise PIERROT & CIE - 25 rue de la Ville 01700 MIRIBEL, représentée par Mme Véronique CARRON, peut assurer un spectacle adapté à l'âge des enfants accueillis à l'EAJE l'Île Aux Enfants sur le thème de la forêt et sur le thème de Noël, et qu'elle répond aux besoins ainsi qu'aux critères de l'établissement en termes de tarif et de disponibilité.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec l'entreprise PIERROT & CIE - 25 rue de la Ville 01700 MIRIBEL, représentée par Mme Véronique CARRON, un contrat de cession pour des spectacles de fin d'année 2021 en faveur des enfants de l'EAJE l'Île Aux Enfants. Cette décision approuve le devis n°DV0415-2109230.

**ARTICLE 2** : Les deux spectacles de marionnettes se dérouleront à l'EAJE l'Île Aux Enfants 61-63 avenue Corbetta 69960 CORBAS, courant novembre et décembre 2021, selon un calendrier déterminé avec l'équipe de la structure.

Pour le spectacle sur le thème de la forêt une représentation sera faite pour un groupe d'enfant.

Pour le spectacle sur le thème de Noël deux représentations seront faites pour deux groupes d'enfants.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de ces prestations est fixé à 535,00 Euros TTC (soit 480,00 Euros de représentation et 55,00 Euros TTC de frais de déplacement). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait après chaque spectacle. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6288 du budget de l'EAJE l'Île Aux Enfants.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20211123-CCAS\_2021DC0071-AU